

DÉBARDAGE À CHEVAL ET ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

COMPTE RENDU PÊCHE AUX CAS PRATIQUES

JEUDI 5 FÉVRIER 2009 - SMAGGA

Objet	Débardage à cheval et entretien de la ripisylve	
Date	jeudi 5 février 2009	
Lieu	Chassagny (69)	
Organisme	SMAGGA - Contrat de rivière du Garon (69)	
Renseignements	Frédéric MARGOTAT - Technicien de rivière	
Personnes présentes	NOM	ORGANISME
	ARGOUD Jean-Pierre	Conseil Général de Savoie
	BARBE Mickaël	Syndicat de Rivières Brévenne Turdine
	CACHOT Betty	Syndicat de Rivières Brévenne Turdine
	COSTE Pascal	Communauté de communes Rhône Valloire
	DORAN Niall	Recherche d'emploi
	DUBREUIL Thomas	Grand Lyon - Direction de l'Eau
	DUPLAN Alain	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Basse Vallée de l'Ain
	FOREST Karine	Région Rhône Alpes
	MARGOTAT Frédéric	Syndicat Mixte du Garon
	MURGUE Éric	MAP
	PRIMUS Mikaël	DDAF du Rhône
	PROST Sylvia	Conseil Général du Rhône
	VALE Nicolas	Association Rivière Rhône Alpes
	WEROSCHOWSKI Antoine	Ville de Saint Etienne
	JULLIAN Vincent	Syndicat Mixte de la Bourbre
	ANDRE Raphaël	Grand Lyon - Direction de l'Eau
	CASTELAIN Yan	CFPF
	BEAUJOUAN Maxime	Syndicat de Rivière de la Chalaronne
	PELEGRIN Olivier	Recherche d'emploi
SALMON Tristan	Recherche d'emploi	
WYON Thibaud	Recherche d'emploi	
RAMBOURDIN Magalie	Conservatoire des Sites de l'Allier	
ARNOULT Frédéric	SAFEGE - Lyon	



La matinée a été consacrée à la visite des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve menés sur le ruisseau du Mornantet, affluent du Garon.

L'influence de plusieurs seuils et des problèmes d'assainissement sur la partie haute du bassin provoquent des problèmes hydrobiologiques et une mauvaise qualité d'eau. Sur le plan piscicole, ce cours d'eau peut être considéré de mauvaise qualité.

Dans le cadre de son Plan d'entretien et restauration de la ripisylve les travaux réalisés sur le bassin versant du Garon et plus particulièrement sur celui du Mornantet, consistent à rajeunir les peuplements riverains des cours d'eau et à la prévention des embâcles par l'élimination des bois morts. Le syndicat cherche à favoriser les peuplements de charmes en second rideau par une coupe régulière

	des aulnes présents en sommet de berge. Les travaux sont menés au cours de la période de repos de la végétation afin de limiter les perturbations sur le milieu. Le secteur concerné par les travaux est bordé d'escarpements rocheux rendant l'accès difficile. Sur un kilomètre, le cours d'eau du Mornantet est bordé de cinq parcelles réparties entre trois propriétaires. En accord avec ceux-ci, le SMAGGA a choisi de leur laisser le bois débité en petits billots valorisables en bois de chauffage, en contrepartie de la rétrocession du droit de pêche à l'AAPPMA locale. La part non valorisable issue des travaux d'entretien est brûlée, voire utilisée pour réaliser des abris terrestres rustiques composés de branchages et destinés à la faune (rongeurs, insectes voire petits prédateurs carnassiers). Le Syndicat Mixte du Garon (SMAGGA) intervient par l'intermédiaire d'une équipe rivière composée d'agents en insertion et mise à disposition par le Conseil Général du Rhône. Afin de compléter le travail de l'équipe et en raison des difficultés d'accès, le SMAGGA fait également appel à l'appui technique d'un débardeur à cheval pour l'évacuation des arbres abattus. Celui-ci intervient durant 10 jours complets à l'aide d'un jeune cheval Ardennais et de différents outils tels qu'un avant-train permettant d'assister l'animal pour la traction de grosses unités d'œuvre ou encore la mise en place de tuteurs afin d'éviter l'écorçage des arbres en place lors du passage du cheval. L'équipe et le débardeur adaptent leur rythme de travail à celui du cheval. L'utilisation de la traction animale est particulièrement intéressante pour les travaux en rivière. Un cheval est en effet capable de tracter son propre poids durant 15 à 20 secondes d'affilée. En 3 heures de travail, il est capable d'évacuer environ 25 m³ à une distance de 50-60 mètres du lieu d'abattage. Les chantiers en pente nécessitent l'utilisation de petits chevaux, davantage adaptés à ce type de conditions. Dans le cas présent, le cheval est ramené chaque soir à l'abri chez le prestataire mais il est également possible de parquer le cheval à proximité du chantier, selon les conditions météorologiques et la place disponible. Avant d'être capable de travailler sur un tel chantier, un cheval doit impérativement être dressé. Il est nécessaire de l'habituer aux travaux de traction et aux bruits de tronçonneuses qui peuvent être relativement traumatisants pour lui. Le coût du dressage par un professionnel est d'environ 4 000 € pour un jeune cheval. Le coût à la journée des travaux d'entretien menés par le SMAGGA est de 350 € par jour pour la prestation de débardage auxquels s'ajoute un forfait de 40 € par jour pour la mise à disposition de l'équipe rivière. À titre de comparaison, l'utilisation d'un tracteur forestier revient à un prix d'environ 700 à 800 € par jour. Par ailleurs, le débardage à cheval est plus rentable qu'un tracteur forestier tant que les distances sont inférieures à 50 mètres. Au dessus, son rendement diminue. Au-delà de 80 mètres, l'utilisation d'un cheval n'est plus rentable.
	

Contacts :

Frédéric MARGOTAT - Technicien de rivière
Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Garon et de ses Affluents (SMAGGA)
Contrat de rivière du Garon (69)
8 chemin des Tard Venus - 69530 BRIGNAIS
Tél : 04 72 31 90 78
Mél : fmargotat@smagga-syseg.com

Dominique GUIGNAND - Débardeur à cheval - Travaux forestiers
Ceylionnas - 42220 BURDIGNES
Tél : 04 77 39 66 27

